

Gérer une situation de conflit locataire-propriétaire

Le locataire, **c'est la personne qui habite dans un logement** et qui paie un loyer.

Le propriétaire, **c'est la personne à qui appartient le logement** et qui le loue au locataire.

Un conflit entre un locataire et un propriétaire, c'est quand :

- **Les deux personnes ne sont pas d'accord**
- Il y a un problème avec le logement
- **Et ils n'arrivent pas à trouver une solution ensemble**

Par exemple :

- Lorsque le propriétaire ne fait pas les réparations qu'il devrait faire comme par exemple pour les problèmes de chauffage, d'eau ou d'électricité.
- Si le locataire ne paie pas son loyer.

Lorsqu'il y a un conflit, il est conseillé d'en discuter avec le propriétaire ou le locataire.

Cela permet de gérer la situation sans passer par le tribunal.

Si ce n'est pas possible de discuter avec le propriétaire,

je peux contacter des associations pour m'aider gratuitement :



- **La Commission départementale de conciliation :**



03 88 88 57 14



ddets-cdc@bas-rhin.gouv.fr



- **L'Agence départementale d'information sur le logement du Bas-Rhin :**



03 88 21 07 06



- **La Confédération syndicale des familles du Bas-Rhin :**



03 88 23 43 60



info@lacs67.org



- **La Confédération nationale du logement du Bas-Rhin :**



03 88 37 91 11



contact@cnl67.fr